



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

19 JUIL. 2021

**La ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques**

à

**Mesdames et Messieurs les ministres, les
ministres délégués et les secrétaires d'État**

Nos références : MEFI-D21-10983

Objet : Diffusion du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2021-2023.

P.J. : Schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2021-2023.

La formation des agents de l'État constitue un levier essentiel pour conduire une action publique efficace, concrète et répondant aux besoins des usagers, des managers et des administrations. Elle constitue un axe essentiel de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État et sera dynamisée par la création de l'institut national du service public à compter du 1^{er} janvier 2022 dès lors notamment que cet établissement public à vocation à être un opérateur et l'ensemblier en matière de formation continue pour les cadres supérieurs et dirigeants de l'État.

Outil de pilotage des politiques de formation au sein de la fonction publique de l'État depuis 2018, le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État vise à renforcer l'efficacité de ces politiques en conduisant des démarches interministérielles de modernisation de l'appareil de formation, de structuration et de mutualisation de l'offre de formation aux compétences transversales (management, transformation de l'action publique, numérique, ressources humaines, gestion budgétaire et financières...).

Le schéma directeur pour la période 2021-2023, que j'ai le plaisir de vous transmettre, fixe de nouvelles priorités, introduit des actions nouvelles en vue de renouveler les pratiques de formation et renforcer le pilotage territorial des politiques de formation.

1/3



101 rue de Grenelle
75327 Paris 07

Le

économiques et financiers met en œuvre un traitement

courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à

et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit

Pôle PCS - Télédéc 181 - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex

12.

Il est constitué de 5 axes stratégiques qui se déclinent en 16 actions prioritaires :

➤ **Porter les valeurs et les principes de la République**

Cet axe consiste à déployer une offre de formation complète dédiée aux valeurs de la République et notamment la laïcité ou l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il permet d'assurer la formation de l'ensemble des agents de l'État à ces valeurs, notamment lors de leur entrée dans l'administration.

➤ **Accélérer la transformation de l'État**

Il s'agit de créer les conditions permettant aux agents publics d'utiliser les potentialités offertes par les outils numériques pour conduire une action publique efficace. Il s'appuie notamment sur la mise en place systématique dans les écoles de service public d'un socle de formation aux compétences numériques, et sur le déploiement dans l'ensemble des ministères, d'un dispositif de certification des compétences numériques.

➤ **Consolider la fonction et les postures managériales**

Cet axe porte les actions visant à diffuser une culture managériale commune, à travers la mise en place systématique d'une formation au management pour tout primo-encadrant, le déploiement du tronc commun de formation des cadres supérieurs de la fonction publique et le développement d'une offre de formation permettant de renforcer l'efficacité du dialogue social et de la négociation collective.

➤ **Accompagner le développement professionnel**

Afin de favoriser la richesse des parcours professionnels des agents publics, sont ainsi notamment mis en place des outils favorisant l'individualisation des parcours de formation, des dispositifs passerelles visant à faciliter la mobilité des agents entre métiers ou entre administrations, la mutualisation de l'offre de préparation aux concours et examens.

➤ **Piloter la politique interministérielle de formation**

Les chantiers menés dans le cadre de ce dernier axe visent à renforcer le pilotage des politiques de formation en lançant, par exemple, dans le prolongement du marché de formation aux compétences numériques, de nouveaux marchés interministériels de formation (formation au recrutement, à la bureautique, aux compétences et techniques juridiques) ou en déployant un dispositif de labellisation attestant la qualité des formations.

Les orientations définies dans le schéma directeur ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des services, tant en administration centrale, qu'en services déconcentrés ou dans vos établissements publics.

Les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, en lien avec la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, déclineront en lien étroit avec vos services déconcentrés les orientations de ce schéma directeur afin de renforcer l'accessibilité, la lisibilité et la mutualisation de l'offre de formation au niveau territorial.

Chaque action prioritaire est assortie d'objectifs ministériels quantitatifs, dont la réalisation sera suivie annuellement dans le cadre notamment de l'instance de gouvernance du schéma directeur.

Je sais vos directions des ressources humaines déjà mobilisées autour des orientations du schéma directeur, et bon nombre d'entre vous sont engagés dans des démarches de mutualisation au profit de la communauté interministérielle.

Je vous invite à maintenir cette mobilisation au profit du développement des compétences de l'ensemble de nos agents publics.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie', with a horizontal line underneath it.

Amélie de MONTCHALIN